



APPEL À
ORGANISATION !

FÊTE DE
LA NATURE

21-25 MAI 2025

Annoncez votre événement sur fetedelanature.com

Communiqué , le 14 novembre 2024

Toutes les communes de France sont invitées à organiser la Fête de la Nature, 21 au 25 mai 2025 !

Du 21 au 25 mai 2025, la 19^e édition de Fête de la Nature permettra de célébrer la richesse de la biodiversité et l'importance de la nature dans notre quotidien. Les collectivités territoriales sont tout particulièrement invitées à s'impliquer et à organiser des animations festives qui montreront leurs actions en faveur de la nature.

Pourquoi mettre la Fête de la Nature à son agenda ?

La Fête de la Nature offre aux collectivités une occasion unique de **démontrer leur engagement pour la transition écologique et la préservation de la biodiversité**. En s'impliquant dans cet événement national, les communes peuvent **valoriser leurs actions en faveur de la biodiversité : parcours pédagogiques, gestion d'espaces de nature préservée, plantations, programme d'inventaires** ou encore l'intégration de démarches comme « Territoire engagé pour la Nature », les Atlas de la Biodiversité Communale, les villes et villages étoilés...

Chiffres de 2024

1027 entités organisatrices
2281 lieux de festivité
9666 séquences
d'animation
gratuites dédiées à la
nature

Cette fête est une opportunité de **rassembler les populations dans un cadre convivial et immersif**. Les événements organisés dans le cadre de la Fête de la Nature doivent permettre au public de renouer avec le vivant en participant à des activités de découverte, d'apprentissage, d'inventaire ou de sciences participatives au milieu de la nature.

En inscrivant ce rendez-vous à leur agenda événementiel et en annonçant leurs initiatives sur le site fetedelanature.com, les collectivités bénéficient d'une **visibilité renforcée**, soutenue par les outils de communication et les relais médiatiques de la coordination nationale de la Fête de la Nature.

Comment rejoindre la programmation de la Fête de la Nature 2025 ?

Pour intégrer officiellement la programmation 2025, les collectivités peuvent **organiser des événements** divers, tels que des sorties nature, des rencontres champêtres ou des observations nocturnes, avec pour objectif de sensibiliser les citoyens à la biodiversité dans une ambiance festive.

Elles sont invitées à **soumettre leurs propositions d'événements** sur le site internet <https://fetedelanature.com/inscription>, **avant le 14 mai 2025 inclus**.

À partir de janvier 2025, un **kit de communication** sera mis à disposition pour promouvoir localement les événements labellisés, *dont les projets respectent l'intégralité des 7 critères de la Charte de la Fête de la Nature*.

Et du 21 au 25 mai 2025, place à la fête ! Les animations référencées seront visibles du public sur fetedelanature.com, à **partir du 1^{er} avril 2025**.

La Fête de la Nature est un moment de célébration collective, une occasion de rassembler les françaises et français autour des enjeux de biodiversité et de sensibilisation à la nature.

Pour toute information relative à cet appel à organisation, les porteurs de projets peuvent adresser un mail à **l'équipe de la Fête de la Nature** : assistance.collectivites@fetedelanature.com

À propos de la Fête de la Nature

Depuis sa création en 2007, la Fête de la Nature mobilise chaque année, autour du 22 mai (journée internationale de la biodiversité), des associations, des collectivités, des entreprises, des écoles, des particuliers... pour l'organisation d'animations gratuites et ouvertes à tous en immersion dans la nature. Son objectif : permettre à tous de renouer un lien fort avec la nature. A travers le site internet fetedelanature.com, les organisateurs sont accompagnés dans la mise en place de leurs événements et bénéficient de ressources pédagogiques et d'un kit de promotion.

Historiquement soutenue par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et par l'Office Français de la biodiversité depuis sa création, la Fête de la Nature a mobilisé en 2023 plus de 1 300 acteurs sur tout le territoire. Elle est pilotée par 40 partenaires nationaux impliqués pour la préservation de la nature, parmi lesquels de grandes associations, des établissements publics et des acteurs privés tels que EDF, la MGEN, RTE. La Fête de la Nature est aujourd'hui l'un des objectifs de mobilisation du Gouvernement français dans le cadre de sa Stratégie Nationale de la Biodiversité 2030.